



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	06.02.2024
Titre du projet du marché	Etude pédologique du RP Haute-Ajoie
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	272901
N° de la publication SIMAP	1391423
Date de publication SIMAP	25.01.2024
Adjudicateur	Syndicat d'améliorations foncières de Haute-Ajoie
Organisateur	Bureau Rolf Eschmann SA, à l'attention de Bernard Studer, Rue des Montates 20, 2855 Glovelier, Suisse, Téléphone: 032 435 56 79, E-mail: info@eschmann-geometre.ch
Inscription	-
Visite	Pas de visite prévue
Questions	09.02.2024, par courrier électronique adressé à la direction technique du SAF
Rendu documents	08.03.2024, le timbre postal ne faisant pas foi Le dossier complet est à remettre en trois exemplaires papier et une clé USB contenant tous les documents au format PDF ainsi que le document trois au format .xlsx
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71351500 - Services d'étude du sol
Description détaillée des prestations / du projet	Réalisation de l'étude pédologique à l'intérieur du périmètre du remaniement parcellaire de Haute-Ajoie sur une surface d'environ 2'120 ha. Prestations attendues : 1 Direction de projet 2 Etude préliminaire 3 Fosses pédologiques 4 Cartographie de détail 5 Carte des unités pédologiques 6 Carte des sols 7 Evaluation des risques d'érosion 8 Rapport technique 9 Procédure
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	Admise.
Mandataires préimpliqués	Le dossier précise qu'aucun mandataire n'est préimpliqué dans le présent marché.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • Joseph Aubry, Président du SAF • Vincent Eggenschwiler, Président de la Commission d'estimation du SAF • Claude Ciochi, ECR • Leïla Fleury, ENV • Bernard Studer, directeur technique du SAF
Conditions de participation	Déclaration sur l'honneur pour le paiement des impôts, paiement des cotisations sociales dues, confirmation qu'aucune poursuite n'est engagée à l'encontre du soumissionnaire, respect de l'égalité homme-femme
Critères d'aptitude	Expérience professionnelle

Aptitude organisationnelle

Critères d'adjudication / de sélection

Offre financière 40 %, méthode courbe décroissante (correspondrait à la méthode T1 selon guide romand)

- Montant des honoraires y.c. frais et rabais éventuel

Références et organisation du soumissionnaire 30 %

- Référence du soumissionnaire dans des projets similaires (mandat de cartographie et d'estimation des sols agricoles de préférence dans des améliorations foncières intégrales)

- Equipe de projet : nombre, qualité et références des personnes clés dans des projets similaires, formation, compétences, disponibilité et suppléance

- Organisation du soumissionnaire : structure de l'équipe de projet et responsabilités, nombre d'équipes de terrain, coordination entre les équipes de terrain, mode de travail avec l'ensemble des intervenants, gestion de la qualité

Adéquation de la méthodologie 30 %

- Qualité et adéquation de la méthodologie : clarté (forme) et compréhension de la problématique (fond)

- Crédibilité et qualité du planning, démonstration que le nombre et la composition des équipes de terrain permettent de respecter les délais

- Mesures prises pour garantir la qualité et la cohérence des données

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix :

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent un descriptif exhaustif des prestations, ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Le dossier précise qu'il n'y a aucun mandataire préimpliqué.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnés et corrects.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres

La pondération et la méthode de notation du prix ne permettent pas une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.

Observations de l'OMPr

- Les documents de l'appel d'offres ont été mis à disposition quelques jours après la publication simap et l'avant projet est disponible seulement sur demande par courriel.
- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de part l'appui de personnes externes dans le collège d'évaluation.

